

LA FINANCIÈRE AGRICOLE du Québec



Processus de financement et programmes de la FADQ

Daniel Bilodeau
Adjoint en financement CS Ste-Marie

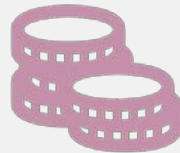
Plan de présentation



Présentation de la FADQ



Processus de financement



Produits de financement FADQ

La Financière agricole du Québec

Mission :

- *Soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire.*

Deux leviers essentiels et complémentaires :

- Le financement
- Les assurances et la protection du revenu agricole

Près de 600 employés et 16 centres de services

La financière agricole



Garantie de prêts agricoles et forestiers



Protection contre la hausse des taux d'intérêt



Programme d'investissement Croissance Durable



Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec



Assurance stabilisation des revenus agricoles



Assurance récolte



Appui financier à la relève

Un processus de financement en 4 étapes

1

Préparation du projet

2

Rencontre(s) avec le conseiller en financement

3

Analyse du projet –
Évaluation du risque

4

Décision

- Positive
- Négative

1. Préparation du projet

Le PLAN D’AFFAIRES comprend notamment :

- Objectifs d’entreprise
- Présentation de l’équipe de direction
- États financiers des 3 dernières années
- Présentation de votre projet
- Coût du projet/soumission
- Budgets prévisionnels réalistes; budgets partiels
- Renseignements sur le marché visé
- Étapes de réalisation
- Plan B

Cohérence du discours et scénarios réalistes : deux paramètres importants

2. Avant la rencontre avec le conseiller en financement

- Le conseiller FADQ vous fera parvenir une demande de documents (variable d'un projet à l'autre)
 - Plan d'affaires/budget
 - Déclaration d'impôt
 - Soumission
 - Évaluation municipale
 - Formulaire FADQ
 - Demande de financement
 - Fiche individuelle
 - Court terme
 - Coût de vie

Formulaires FADQ

- Demande de financement
 - <https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/formulaires/demande-participation-financement.pdf>
- Fiche individuelle
 - <https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/formulaires/financement-fiche-individuelle.pdf>
- Court terme
- Coût de vie

2. Rencontre avec le conseiller en financement

- Prenez rendez-vous avec votre conseiller en financement
 - La rencontre peut-être à la ferme ou au bureau
 - Permits de vous présenter
 - Permits de clarifier votre plan d'affaires
 - Répondre à certaines interrogations
 - Vous pouvez être accompagné par d'autre intervenant
 - Conseiller en gestion
 - Conseiller technique
 - Autre partenaire financier
 - Etc.

2. Rencontre avec le conseiller en financement

- Conseiller en financement
 - Explique les différents produits de financement et de subvention en lien avec votre projet
 - Garantie de prêt
 - Subvention relève
 - Vendeur-prêteur
 - Programme investissement croissance durable (PICD)
 - Prêt levier
 - Autres produits de subvention ou sources de financement (MAPAQ, CLD, SADC, autres)
 - Produits d'assurance (lien avec le secteur assurance)
 - Etc.

2. Rencontre avec le conseiller en financement

- Pose des questions sur votre projet;
 - Pourquoi ?
 - Comment ?
 - Quand ?
 - Etc.
- Identifie les besoins en financement
 - Coût du projet, dépassement de coût,
 - Besoin fonds de roulement,
 - Prévion des pertes au démarrage
- Indique les points forts et les points faibles du projet, les limites, les étapes à réaliser
 - Ajustement du plan d'affaires, ajout d'information
- Valide les différents formulaires reliés à la demande

Points important

- Soyez réaliste dans votre projet
 - Au niveau de votre coût de projet
 - Au niveau projection de revenu (vitesse de croissance)
 - Au niveau des charges d'entreprise (en lien avec la croissance du chiffre d'affaires)
 - Au niveau du temps de travail, main d'œuvre
 - Au niveau de la capacité d'injection, maintien du revenu extérieur
- Soyez honnête avec vous-même
 - Car le plus grand gagnant et le plus grand perdant dans un projet c'est vous.
- Venez chercher un partenaire financier et non uniquement un financement.

2. Le conseiller en financement

Analyse objectivement votre projet

Conseille sur l'élaboration du plan d'affaires

Guide vos choix d'investissements

Recommande des choix de financement

Soutient pour l'interprétation de vos états financiers

3. Évaluation du risque d'affaires

(Approche globale de financement)

RISQUES D'ENTREPRISE

DIRECTION

- Capacité de gestion
- Solvabilité
- Compétence technique
- Formation

RENTABILITÉ

- Mise en marché
- Rentabilité passée et future
- Capacité de remboursement

RISQUE FINANCIER

MONTAGE FINANCIER

- Mise de fonds
- Fonds de roulement
- Structure de financement
- Capacité d'autofinancement

GARANTIES

- Nature
- Structure



Analyse – Le cadre de délégation

Conseiller en financement

Adjoint/Directeur

Analyste DFAF

Adjoint/Directeur DFAF

Vice-président
Comité de crédit

Délégation selon l'encours, les critères du risque et le produit de financement choisi

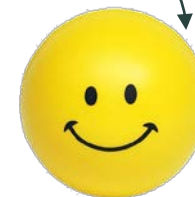
4. La décision



**Conditions de crédit
et
Structure de financement**



**Arrêt du processus
ou
Modification de la demande**



Produits en financement agricole et forestier

Garantie de prêt

Programme d'investissement croissance durable (PICD)

Programme d'appui financier à la relève agricole

Autres produits de financement

- Marge de crédit à l'investissement
- Formule vendeur-prêteur
- Appui capital relève
- Prêt levier
- Financement de besoins temporaires
- Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt
- Programme de financement forestier (mandat du MFFP)
- Programmes ad hoc

Programme de financement de l'agriculture

Admissibilité

- Temps plein, temps partiel
- Entreprises de biens et services, membre-emprunteur, agrotourisme, transformation

Garantie de prêt

- Montant maximum 15 000 000 \$
- Taux hypothécaires de 1 à 7 ans ou taux variable
- Taux Avantage Plus

Taux avantage plus

Terme du prêt	Réduction de taux
12 mois	0,30
24 mois	0,35
36 mois	0,40
48 mois	0,45
60 mois	0,50
84 mois	0,60

Programme Investissement Croissance Durable PICD

	V1D Appuis croissance	V2D Appui croissance plus (Production bovine, caprine et ovine)	V3D Valorisation agroenvironnement ale des terres en culture	V4D Jeune entrepreneurs
Financement admissible	150 000\$	600 000\$	100 000\$	300 000\$
Aide financière	10% Max: 15 000\$	25% Max 150 000\$	10% Max 10 000\$	15% Max 45 000\$
Financement total admissible	700 000\$ soit 600 000\$ pour le volet 1-2 et 4 et 100 000\$ volet 3 (inclut montant obtenu dans le PIC)			
Période de financement	3 ans (2 versement pas année, décembre et juin) initié après la mise en remboursement K+I			

Projets admissibles (PICD)

- **Construction, rénovation ou amélioration d'un bâtiment agricole**
 - Sauf maison, chalet, bureau.
- **Immeubles par attache**
 - Silo, robot, système d'alimentation, etc.
- **Achat d'équipements de production et de machinerie**
 - Tracteur **non** admissible.
- **Animaux reproducteurs**
 - Si augmentation des unités productives.
- * Le remplacement d'actif est inadmissible pour toutes les fins de prêt dans tous les volets.
- ** Ces investissements doivent démontrer une amélioration de l'efficacité technique ou financière de l'entreprise.

Projets admissibles (PICD)

- **Mise aux normes de production**
 - Bien-être animal;
 - Production biologique;
 - Norme californienne.
- **Projet agroenvironnemental (volet # 3)**
 - Gestion des fumiers;
 - Gestion des carcasses;
 - Gestion des eaux usées.
- **Valorisation agroenvironnementale des terres en culture (volet # 3)**
 - Drainage;
 - Remise en culture de terre en friche;
 - Nivelage;
 - Chaulage (avis agronomique).

PICD Volet 4: Jeunes entrepreneurs

- Le volet 4 est accessible pour toutes les entreprises agricoles et agroalimentaires détenues à **100 %** par des personnes de plus de 18 ans et de moins de 40 ans. De plus, l'une de ces personnes doit s'être qualifiée au Programme d'appui à la relève agricole depuis moins de cinq ans.

Programme d'appui financier à la relève agricole

- Subvention à temps partiel
- Subvention à temps plein*

- *Temps plein : max. 21 heures / sem., travail extérieur, revenu principal, occupation principale

Programme d'appui financier à la relève agricole

- 18 ans; moins de 40 ans, être domicilié au Québec
- 20 % des parts de l'entreprise
- Avoir une formation reconnue
- Avoir au moins une année d'expérience pertinente
- Projection revenus bruts agricoles (perspective de 60 mois) :
 - > 30,000 \$ (temps partiel);
 - > 50,000 \$ (temps partiel) si 2 qualifiants simultanément à 50%-50%;
 - > 50,000 \$ (temps plein).
- Projet démontrant des perspectives de rentabilité

Projets admissibles

Utilisation pour acquisition d'actifs à caractère durable :

- Achat d'une terre additionnelle;
- Amélioration foncière;
- Achat d'équipement;
- Achat d'animaux reproducteurs;
- Construction et rénovation de bâtiment (sauf maison).

Si aucun investissement à caractère durable à réaliser :

- Machinerie agricole;
- Quota;
- Rembourser une partie des intérêts sur les prêts FADQ.

Versement complet sur réception de pièces justificatives

Subvention selon le niveau de formation

	Temps Plein	Temps partiel	Sécuri-taux relève ***
Niveau 1	50 000\$	25 000\$	5%
Niveau 2	30 000\$	15 000\$	6%
Niveau 3*	20 000\$	10 000\$	6%
Niveau 4** (sans formation)	0\$	0\$	7%

* Formation additionnelle jusqu'à l'âge de 45 ans.

** Formation additionnelle jusqu'à l'âge de 40 ans + frais adm. min.

*** Protection contre la hausse des taux d'intérêt pour la relève, remboursement de 100% de l'excédent de 5, 6 ou 7 % sur une période de 5 ans.

Frais minimum d'administration (364\$)

Rabais ASRA et ASREC

	ASRA	ASREC
Rabais de cotisation	25%*	
Durée	3 années consécutives	
Montant maximum par entreprise	50 000\$/an	2 500\$/an

***Si plus d'un qualifiant, le rabais se cumule (maximum de 4 qualifiants)**



www.fadq.qc.ca